A C P L D

Société par actions simplifiée (SAS)

au capital social de 500 €

1894 ROUTE DE LYON 38540 VALENCIN

RCS VIENNE 921678785

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS

Le 31/05/2026

A 10:30

DANIEL LAPUENTE, détenteur de 250 titres de la Société,

DANIELE CHEVRIER, détenteur de 250 titres de la Société,

Associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** ») se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale sur convocation verbale.

L'assemblée générale est présidée par DANIEL LAPUENTE, Président de la Société (ci-après, le « **Président de Séance** »).

L'Assemblée donne acte de la valable convocation de l'assemblée générale et reconnait avoir été pleinement informé.

Le Président de séance rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente assemblée :

- Transfert du siège social de la Société au 101 Impasse du ruisseau LIERGUES 69400 PORTE DES PIERRES DOREES ;
- Prise d'acte de la cessation des fonctions de Président de DANIEL LAPUENTE, pour cause de démission ;
- Nomination de Mme DANIELE CHEVRIER en qualité de Président ;
- Prise d'acte de la cession d'actions de la Société détenues par l'ancien Président ;

- Prise d'acte de la cessation des fonctions de Directeur Général de DANIELE CHEVRIER, pour cause de démission ;

- Modification corrélative des statuts de la Société ;
- Pouvoir pour les formalités.

La discussion générale est ensuite ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'assemblée des Associés du transfert du siège social de la Société, qui sera désormais situé au 101 Impasse du ruisseau LIERGUES 69400 PORTE DES PIERRES DOREES, en remplacement de l'ancien siège social, situé au 1894 ROUTE DE LYON 38540 VALENCIN à compter du 31/05/2026.
Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Il est pris acte par l'assemblée des Associés de la cessation des fonctions de Président de DANIEL LAPUENTE, pour cause de démission en date du 31/05/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Il est pris acte par l'assemblée des Associés de la cessation des fonctions de Directeur Général de DANIELE CHEVRIER, pour cause de démission en date du 31/05/2026.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

L'assemblée des Associés décide de nommer Mme DANIELE CHEVRIER, résidant 101 Impasse du ruisseau LIERGUES 69400 PORTE DES PIERRES DOREES, France, de nationalité Française, né(e) le 14/05/1962 à VILLEFRANCHE SUR SAONE 69400, en qualité de Président à compter du 31/05/2026.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 5

L'assemblée des Associés décide de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 6

Il est pris acte par l'assemblée des Associés de la cession de 250 actions pour un montant de 250 euros de la Société détenues par DANIEL LAPUENTE, ancien Président en date du 31/05/2026, à l'associé cessionnaire suivant : Mme DANIELE CHEVRIER, également nommé par la présente Président de la Société.
Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 7

En conséquence du transfert de siège social objet de la décision ci-dessus, il est pris acte par l'assemblée des Associés de modifier l'article relatif au siège social dans les statuts de la Société.

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par l'assemblée des Associés de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 8 : Pouvoir

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les personnes mentionnées ci-dessous.

DANIEL LAPUENTE, Président de Séance



DANIEL LAPUENTE, ancien Président et Cédant d'actions de la Société



DANIELE CHEVRIER, nouveau Président et Associé



DANIELE CHEVRIER, ancien Directeur Général

